



**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE  
REGLEMENTANT LA CIRCULATION**

Le maire de la Commune du Tourne

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L2213-1 à 2213-3 ;

**Vu** le code de la route et notamment l'article R 411.8 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 24 novembre 1967 ;

**Considérant** la demande d'autorisation de voirie transmise en mairie le 18 mai 2026 par SARL ACCESS ELAGAGE qui procèdera à l'élagage d'un acacia qui penche sur la RD240 E2 au 9 route de Tabanac le jeudi 4 juin 2026 dans la matinée.

**Considérant** qu'il convient, pendant la durée de cette intervention, de réglementer la circulation publique sur cette portion de route.

**ARRETE :**

**Article 1 :** SARL ACCESS ELAGAGE procèdera à l'élagage d'un acacia qui penche sur la RD240 E2, 9 route de Tabanac, le jeudi 4 juin 2026 de 8h00 à 12h00.

**Article 2 :** Le stationnement et la circulation des véhicules légers et poids lourds sera interdit durant la durée de cette intervention. Un itinéraire alternatif sera proposé (via chemin de Margouton).

**Article 3 :** Toutes mesures visant à assurer la sécurité publique seront à la charge du pétitionnaire. Les installations devront être signalées à l'attention des usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 07 juin 1977 sur la signalisation routière et autoroutière. La fourniture et la mise en place de ce matériel seront à la charge du pétitionnaire qui sera tenu pour responsable des conséquences pouvant résulter d'un défaut ou d'une insuffisance de la signalisation ou du non-respect des prescriptions du présent arrêté.

**Article 4 :** A l'achèvement des travaux, le pétitionnaire s'engage à remettre en état la chaussée, les accotements ou les trottoirs en cas de dégradations.

**Article 5 :** ampliation du présent arrêté sera adressée à :  
Monsieur le commandant de Gendarmerie de Créon  
SARL ACCESS ELAGAGE  
MDIM - Graves Entre Deux Mers  
Transport Région Nouvelle Aquitaine

Chacun chargé en ce qui les concerne de son exécution.

Fait à Le Tourne le 26/05/2026.

Par délégation pour Le Maire  
Philippe BERTHEAU  
Premier Adjoint

